

Madame ou Monsieur le candidat aux Elections Législatives 2017

En notre qualité d'Association de Protection de la Nature de l'Environnement et de Fédération des APNE du Jura nous souhaitons vous interroger sur vos positionnements dans le domaine environnemental.

Il n'est pas question pour nous de porter un jugement sur vos réponses à ce questionnaire mais seulement de les porter à la connaissance de nos adhérents pour les aider à se faire leur opinion.

Le questionnaire se fonde sur les propositions faites par France Nature Environnement dans son manifeste 'Vivre dans un monde vivable' que vous trouverez ci-joint.

Il vous suffit de parcourir les différentes propositions ci-après et de barrer le cas échéant celles auxquelles vous ne souscrivez pas.

En dernière partie de ce questionnaire, nous vous interrogeons sur deux problématiques spécifiques à notre département et un espace libre vous permet de développer des idées qui vous sont chères dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement.

Nous vous précisons que votre réponse à ce questionnaire sera publiée sur le site de JNE

**Je soussigné
Candidat aux Elections Législatives 2017
sur la circonscription**

Frédéric Jaillet
.....
2^e circonscription du Jura
.....

m'engage si je suis élu député dans notre département du Jura à défendre les propositions suivantes

ENJEUX NATIONAUX [propositions extraites du manifeste de FNE]

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

- Assurer la convergence de la fiscalité entre l'essence et le gazole en **supprimant les avantages fiscaux accordés au gazole** (voitures et poids lourds) et maintenir une fiscalité attractive en faveur du gaz naturel pour véhicules (GNV) afin d'inciter les investissements.
- Introduire un **critère « qualité de l'air »** dans le bonus-malus automobile
- Interdire l'approche des côtes et ports aux navires de croisières et de transport de marchandises utilisant des fiouls lourds
- Industrie : Renforcer le **contrôle des émissions atmosphériques des usines** et autre installations classées pour la protection de l'environnement et abaisser progressivement les seuils de rejet.

CRÉER UN AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL FAISANT APPARAÎTRE LA PRÉSENCE DES PRODUITS TOXIQUES DANS LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES OBJETS DOMESTIQUES

rendre obligatoire l'**affichage** sur les produits alimentaires et du quotidien (hygiène, couches...) de la présence de produits dangereux pour la santé tels que les perturbateurs endocriniens avérés et les nanoparticules

Interdire l'usage de perturbateurs endocriniens dans les produits pour les populations sensibles

DIVISER PAR DEUX L'USAGE DES PESTICIDES D'ICI À 2025

Interdire dès à présent les molécules les plus dangereuses pour la santé humaine (forte présomption d'effet cancérigène, mutagène, reprotoxique) et/ou dont les risques sont mal évalués (perturbateurs endocriniens, neurotoxiques), et les plus dangereuses vis à vis de la biodiversité, en particulier des pollinisateurs (néonicotinoïdes).

Renforcer les **aides à l'agriculture biologique**, notamment dans le cadre de la nouvelle PAC. FNE demande également de **renforcer le soutien à l'animation, la formation, la structuration de filières** en agriculture biologique pour organiser les débouchés de la filière

Atteindre effectivement une réduction de 50% des pesticides d'ici 2025 : former les agriculteurs, s'appuyer sur l'expérience des fermes qui ont réduit significativement l'usage des pesticides pour promouvoir les systèmes alternatifs, rendre le conseil indépendant de la vente des produits, mettre en place des distances minimum d'épandage par rapport aux riverains, interdire les pesticides dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable, mettre en place les certificats d'économie de pesticides (CEPP) pour les distributeurs...

PROTÉGER LES SOLS

S'engager à présenter au Parlement **une loi pour répondre spécifiquement aux principaux risques qui menacent les sols**, à savoir l'érosion, l'imperméabilisation, l'appauvrissement en matières organiques, la perte de biodiversité et la contamination, préserver nos espaces agricoles, forestiers et naturels...

Intégrer un **critère « biodiversité des sol » dans l'étude d'impact** précédant l'ouverture d'un site industriel ainsi que dans le cahier des charges imposé à l'exploitant en ce qui concerne la réhabilitation d'un ancien site industriel.

Ne **pas urbaniser** les sols les plus riches en biodiversité.

POUR UN ÉLEVAGE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, DU CLIMAT ET QUI RÉMUNÈRE JUSTEMENT LES AGRICULTEURS



Etiquetage transparent sur les conditions d'élevage : élevé en plein air/en batterie, nourri à l'herbe/nourri avec OGM, part du prix du produit qui revient à l'agriculteur...



1 repas végétarien par semaine dans la restauration scolaire

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE GRÂCE À LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES BÂTIMENTS



Repenser le système d'aides à la rénovation. La répartition actuelle des aides financières est complexe et inefficace à la fois pour la transition énergétique et pour les finances publiques. Les modalités d'instruction et d'obtention sont diverses et ne sont ni conditionnées ni même graduées en fonction du niveau de performance à atteindre pour le bâtiment concerné par les travaux. Avec la même dépense d'argent public globale, répartie autrement, en soutenant plus fortement les rénovations les plus ambitieuses, les ménages feraient leur compte et seraient incités à rénover en profondeur. Il est indispensable de mener une réforme profonde des aides à la rénovation pour les ménages, de manière à les simplifier et les faire converger. Il faut aussi revenir à la logique du bouquet de travaux pour l'obtention du CITE2 et lier les aides à la performance énergétique.



~~**Création d'une agence de financement de la transition énergétique.** Elle sera le véhicule de convergence des aides à la rénovation énergétique, proportionnelles à la performance atteinte (avec contrôle ex-post et mise en responsabilité des acteurs). Les fonds de cette agence seront abondés en première approche par des actifs apportés par la Banque publique d'investissement, de la Caisse des dépôts et consignations et des revenus issus de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre.~~

Cette mesure me paraît bien compliquée! La BPI et la CDC ont déjà des objectifs surréalistes, ce n'est pas la peine de leur en rajouter.



Renforcer les contrôles et la formation nécessaires à l'obtention de la qualification « Reconnu Garant de l'Environnement », portant sur la personne et non sur l'entreprise



Instaurer une obligation de résultat concernant les travaux de rénovation réalisés, opposable si les objectifs ne sont pas atteints

ENCOURAGER LES ACTIVITÉS VISANT À PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS (ÉCOCONCEPTION, RÉPARATION...)



Créer une taxe sur les produits fortement générateurs de déchets qui permettrait de décourager la mise sur le marché et l'usage de produits non éco-conçus et d'encourager les fabricants qui font des efforts. L'objectif de la taxe serait de donner un signal prix au consommateur afin de soutenir les évolutions des modes de production et de consommation. En contrepartie, il faudra **diminuer la TVA sur les activités et services favorisant l'allongement de la durée de vie des produits** comme les activités d'entretien, de réparation et de rénovation.



~~créer un fonds de prévention des déchets pour identifier et soutenir les activités de prévention devant être développées.~~

Il faut arrêter de créer des fonds dans tous les sens. Commençons déjà par nous servir de ce qui existe.

Pour mettre fin à l'obsolescence programmée, étendre l'obligation pour le fabricant ou l'importateur **d'informer le vendeur professionnel sur la période de disponibilité des pièces détachées** à l'indication de non-disponibilité de ces pièces le cas échéant. Le vendeur aura à s'assurer que ces informations sont disponibles

RESTAURER LE BON ETAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

pour pouvoir se baigner dans une rivière propre et vivante et pour une eau de bonne qualité pour les citoyens : atteindre en 2027 une eau de bonne qualité pour tous les cours d'eau en appliquant les objectifs fixés dans les documents de planification de la gestion de l'eau en France et en Europe.
- faire payer à tous les utilisateurs de l'eau (usage domestique, agricole, industriel ...) un prix calculé en fonction de leur consommation.

déclarer un moratoire sur les destructions de zones humides. Les zones humides rendent des services écosystémiques irremplaçables et gratuits. Telles des éponges, elles reçoivent l'eau, la stockent et la restituent au milieu en cas de besoin, elles jouent un rôle essentiel en cas d'événements météorologiques exceptionnels (inondations ou sécheresse). Au cours du XX^e siècle, près de 67 % de zones humides ont été détruites (50 % entre 1960 et 1990). En cause : l'intensification de l'agriculture, l'urbanisation, les pollutions.

PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET ARRÊTER LE GASPILLAGE DU TERRITOIRE

Mettre en oeuvre un véritable réseau écologique fonctionnel couvrant au moins 15% du territoire et incluant un réseau Natura 2000 ambitieux ;

Favoriser la présence et la réinstallation d'espèces symboles de "nature sauvage" comme l'ours, le loup, le grand tétras, le saumon...

Faciliter et développer les sorties scolaires et les classes vertes de proximité.

ENJEUX DEPARTEMENTAUX [questionnements de JNE]

Toutes les propositions ci-avant représentent un enjeu pour tous nos territoires.

Certaines d'entre elles intéressent des problématiques particulièrement sensibles pour notre département comme la protection des sols, le bon état écologique des cours d'eau, la protection des zones humides, la protection du patrimoine naturel ...

Or deux projets spécifiques au Jura sont une menace dans ces domaines et nous souhaiterions connaître vos positions sur ces sujets

CENTER PARC A POLIGNY

Ce projet d'une société privée et à motivation financière conduirait avec des aides publiques à la privatisation d'un domaine naturel public et à l'urbanisation d'une partie du domaine forestier de la commune Poligny dans le but d'y implanter un équipement de loisirs déconnecté des spécificités de son territoire d'implantation tant du point de vue climatique que du point de vue de sa vocation touristique. Nous souhaiterions connaître votre opinion sur ce projet que les associations de défense de la nature et de l'environnement considèrent comme un non sens écologique et une atteinte à l'esprit du développement durable.

- Quelle est votre position sur ce projet ?
*Ce projet est une absurdité. Je m'y opposerai, c'est contre nature.
Le Jura a bien d'autres atouts naturels que ce projet qui ressemble à de l'urbanisation.*
- Exercerez-vous dans le cadre de vos fonctions une action pour que soient privilégiées d'autres voies de développement économique et touristique respectueuses de la nature et de l'environnement de notre département et s'inscrivant dans la voie du développement durable ?
Oui

EXPLORATION DES GAZ DE SCHISTE

4 permis d'exploration concernent actuellement notre territoire : pour le gaz de charbon le permis de Lons le Saunier et pour le pétrole non conventionnel les permis de Pontarlier, des Moussières et de Gex. Ces 4 permis impactent les 2/3 du territoire de notre département Arrivés à expiration ils n'ont pour autant, été ni annulés, ni reconduits : un flou juridique qui laisse possible toute interprétation. Or la loi du 13 juillet 2011 interdit la fracturation hydraulique, mais pas la "stimulation". Le gaz de couche de charbon et le pétrole étant potentiellement présent dans notre sous-sol jurassien cela laisse entrevoir la possible exploitation d'hydrocarbures qui est destructrice des paysages, sols agricoles et forestiers, source de pollution de l'eau et l'air et dévalorisante de patrimoine.

- Quel est votre positionnement sur l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels sur notre territoire ?
Je suis opposé à l'exploitation des hydrocarbures de tout type sur notre territoire car cela engendre des dégâts sur l'environnement. Notre belle région étant très riche en bio-diversité, ce serait catastrophique que de permettre cela.
- Quel est votre avis sur le classement du gaz de couche en conventionnel ?
Je pense que le classement du gaz de couche en conventionnel entraînera des abus et ce sera un pas en avant pour l'exploitation des gaz de schiste. Il faut s'y opposer.
- Intervendrez-vous, dans le cadre de vos prérogatives, pour faire annuler ces 4 permis sur le Jura ?
Oui, j'interviendrai pour faire annuler ces 4 permis sur le Jura

Espace libre :

IDEES ET PROPOSITIONS POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Développer les usines de méthanisation.
- consommer local le plus possible (réduction des transports).

Fait à Lavancia le 29/05/2017

Frédéric Jaillet

